

*Vous êtes acheteur
de mobilier collectif,
soyez vigilants et exigez la preuve
de la certification*



NF Mobilier Professionnel en quelques mots :

La certification NF MOBILIER PROFESSIONNEL, développée depuis maintenant 25 ans, repose sur trois notions fondamentales :

- /// le strict respect des normes européennes de **sécurité** en vigueur, validé par des essais rigoureux en laboratoires
- /// le respect de critères qualitatifs (peintures, vernis, revêtements, mousses...) pour un meilleur usage durable dans le temps
- /// le contrôle en usine par des audits réguliers des sites de production et l'obligation d'un système de management de la qualité

La demande de certification est une démarche volontaire du fabricant. C'est une démarche impliquant toute l'entreprise, choisie **pour offrir des produits sûrs, durables et conformes à l'obligation prescrite par le code des marchés publics et les acheteurs**. Elle demande généralement des mois d'améliorations techniques permanentes pour y parvenir et pour maintenir chaque jour le niveau qualitatif prescrit.

L'appellation générique NF Mobilier Professionnel se décline en 5 applications selon les usages.



NF Mobilier Professionnel, ses avantages :

Dans un contexte économique de forte concurrence, des fabricants ou des distributeurs peu scrupuleux et n'ayant pu obtenir la preuve de conformité aux normes de leurs mobiliers, répondent malgré tout aux appels d'offres en se prévalant d'une certification NF.

La problématique est ainsi double :

/// Ils faussent le jeu normal de la concurrence.

/// Au moment de l'attribution des lots, vous risquez d'être trompés sur la qualité réelle des produits.

Pour vous
acheteur,

La vérification et le suivi régulier de la conformité rendent le mobilier estampillé NF MOBILIER PROFESSIONNEL attractif et sûr. Le mobilier est également généralement plus économique, car il est conçu pour un usage durable dans le temps et en toute sécurité.

Pour
l'utilisateur,

La certification NF MOBILIER PROFESSIONNEL offre de réelles garanties de sécurité, de confort et d'ergonomie.



En choisissant du mobilier certifié, vous bénéficiez de notre engagement et de celui de l'organisme certificateur indépendant, l'Institut Technologique FCBA. C'est un engagement dans la durée, avec des contrôles réguliers sur les sites de production. L'Institut Technologique FCBA est un organisme accrédité par le COFRAC (certification de produits et de services n°5-011, accessible sur www.cofrac.fr et liste des titulaires disponible sur www.nf-mobilier-pro.com). Il est mandaté par AFNOR CERTIFICATION pour gérer et délivrer la marque NF MOBILIER PROFESSIONNEL.